

LETTRE AU ROI.

SIRE,

J'AI quatre-vingt-onze ans. J'ai vécu ſous trois regnes ; & ces abus dont la maſſe énorme peſe ſur le vôtre, je les ai vu naître, ſe fortifier enſuite, & s'accroître enfin au point de nous remplir du plus juſte effroi. Heureux ! dans les jours de ma décrépitude, de voir VOTRE MAJESTÉ prendre ſur elle la tâche honorable de les combattre, &, s'il eſt poſſible, de les anéantir pour jamais. A ce trait, SIRE, on reconnoît le fils ainé du Germanicus que la France pleure encore ; & je crois déja voir la France régénérée l'appeller ſon ſauveur & le chérir comme ſon pere.

Mais, l'avouerai-je, SIRE ? ce doux ſentiment qui parle à mon cœur & le pénetre, je le ſens combattu, malgré moi, par je ne ſais quelle ſecrete inquiétude, lorſque, dans la criſe que nous éprouvons, je vois toute l'énergie nationale ſe porter vers le *deficit* fiſcal ; ſans que nous paroiſſions même ſonger au *deficit* moral, principe générateur du premier & de la plupart des maux qui nous aſſiegent.

Non, SIRE, la plaie fiſcale de l'Etat, quelle qu'en ſoit la profondeur, n'eſt plus celle qui doit nous inquiéter. M. Necker l'a ſondée : ſon génie, dirigé par votre cœur & ſecondé par la générosité Françoiſe, y remédiera. Et ne voyons-nous pas que déja les deux premiers Ordres de l'Etat, en ſe départant noblement d'un ſeul privilege odieux, ſe ſont aſſuré tous ceux qui doivent les honorer aux yeux de la Nation ? Et ce ſacrifice de leur part, SIRE, joint à ceux qu'a faits & que promet encore VOTRE MAJESTÉ, joint ſur-tout aux ſages reſſources de votre Miniſtre, ne fera pas ſeulement face à la dette publique, il allégera encore le fardeau du pauvre peuple & du laboureur découragé.

Mais, SIRE, en vain louerions-nous aujourd'hui les dignes émules de vos ſentiments paternels ; en vain verrions-nous éclorre, pour le moment, un ordre de finances mieux combiné ; en vain verrions-nous plus d'équité dans la répartition des impôts, plus d'économie dans la perception, plus de diſcernement & moins de diſtractions odieuſes dans l'emploi ; avant la fin du regne de VOTRE MAJESTÉ, que le Ciel prolongera pour le bonheur de la France, les mêmes cauſes morales, ſi elles n'étoient détruites, auroient reproduit les mêmes maux phyſiques : la corruption de nos mœurs a ruiné l'Etat, la corruption de nos mœurs l'aura ruiné de nouveau.

Je penſe, SIRE, que ni VOTRE MAJESTÉ ni aucun ordre de citoyens ne ſuſpectera les inten-

tions d'un vieillard qui fait hautement profeſſion de tenir à ſon Roi par affection plus encore que par devoir, à la Nobleſſe par ſa naiſſance, au Clergé par ſes enfans, à la Magiſtrature par ſon état, & au Peuple par compaſſion. Ce n'eſt plus à mon âge qu'on ſe paſſionne aveuglément pour la ſcene du monde qu'on voit finir. A quatre-vingt-onze ans, on ne connoît plus qu'un intérêt, celui de la vérité. C'eſt le ſeul que je ſoutiendrai, SIRE; &, en vous diſant la vérité, à Dieu ne plaiſe que je prétende dénoncer à VOTRE MAJESTÉ les erreurs ou même les vices de ſes ſujets, comme des crimes qu'elle doive punir! je ne me propoſe que de les lui faire appercevoir comme des maux qu'il lui appartient de guérir. Le premier & le plus dangereux de ces maux, SIRE, ſi ma longue & conſtante expérience ne me trompe point, c'eſt, dans le moment actuel, la décadence, pour ne pas dire la nullité de la Religion dans votre Royaume. C'eſt-là, ne la cherchons point ailleurs, c'eſt-là, SIRE, la ſource-mere des déſordres qui agitent & ſecouent ſi furieuſement notre conſtitution. Une Société ſans religion, SIRE, eſt eſſentiellement une Société ſans frein. Chez elle, plus de patrie; l'égoïſme devient la loi ſuprême, & de l'homme public qui n'a plus que des vues particulieres; & du Magiſtrat qui ſe fait vautour parmi les colombes qu'il eſt chargé de protéger; & du dur financier, Vampire toujours inſatiable du ſang des peuples; & du Riche voluptueux, dont les entrailles de fer n'entendent jamais le cri du pauvre qui ſouffre; & du pauvre lui-même enfin, toujours prêt, dans le déſeſpoir de ſon ſort, à s'armer des torches incendiaires de la ſédition.

Et cependant, SIRE, ce peuple, tout irréligieux qu'il eſt lui-même, on le verra toujours s'alarmer, & il aura ſujet de le faire, toutes les fois qu'il découvrira parmi ceux qui tiennent en main ſa deſtinée,

& fur-tout dans le confeil du Prince, des hommes qui lui reffemblent; des hommes dont la probité eft un problême & les mœurs privées un fcandale; des hommes dont on fe demande, s'ils croient en Dieu? Non, SIRE, rien n'altere autant la confiance des peuples envers le meilleur des Souverains, que de voir auprès de fa perfonne, de ces hommes jugés & flétris par l'opinion publique.

Tout doit être vertueux, ou, pour le moins, le paroître, dans les palais des Rois. Ils font fans ceffe ouverts à la multitude; & c'eft-là que la multitude vient épier curieufement ce qu'elle doit craindre ou efpérer de ceux qui la gouvernent. Mais que peuvent raconter à leurs compatriotes, & que leur racontent en effet ceux de vos fujets, SIRE, qui, du fond de leurs provinces, viennent tous les jours étudier le palais de leur Roi? Ils difent, SIRE, qu'ils y ont vu le contrafte frappant d'un Prince vertueux & fage, entouré d'une Cour, tantôt frivole jufqu'à la diffipation, tantôt diffipée jufqu'à l'indécence, & quelquefois indécente jufqu'à l'impiété même. Ils difent qu'ils n'ont pu deviner de quelle religion l'on étoit à Verfailles; ils difent qu'aux plus grands jours de fêtes ils ont vu, dans votre Chapelle Royale, une Tourbe étourdie & confufe fe précipiter dans les tribunes, fe trémouffer, s'agiter, parler politique & nouvelles, tournant le dos à fon Dieu & le vifage à fon Roi; ils difent, SIRE, que les Rois font bien mal fervis, & qu'il eft étonnant que l'Officier chargé de maintenir la décence dans le Lieu-faint, lorfque VOTRE MAJESTÉ y eft, n'en écarte point ces fcenes outrageantes pour la majefté de Dieu; ils difent, que l'Aumônier en exercice, qui feroit le témoin muet d'un fpectacle fi fcandaleux, en feroit le complice bien méprifable. Voilà, SIRE, ce que difent les Peuples de vos provinces qui ont vu Verfailles; voici ce qu'ils penfent: ils penfent que de tels dehors ne peuvent que cacher un grand fonds

de corruption ; ils penſent que des injuſtices envers les hommes doivent coûter peu à des Courtiſans qui ſe font un jeu de leurs outrages envers Dieu ; & ces penſées, SIRE, qui affligent ſeulement l'ame paiſible & ſage, font les plus fâcheuſes impreſſions ſur les têtes faciles à s'exalter.

Cependant, SIRE, quoique l'irréligion, dont la Cour offre depuis long-temps l'exemple contagieux à la Nation, ſoit le mal le plus univerſel dans votre Royaume, peut-être n'en eſt-il pas dont la cure ſoit plus facile à VOTRE MAJESTÉ. Qu'un Roi de France eſt puiſſant pour le bien, quand il ſait vouloir conſtamment ce qu'il a voulu une fois avec ſageſſe! Votre Cour, SIRE, paroîtra toujours ce que vous ordonnerez qu'elle ſoit ; & dût-elle s'en tenir à l'apparence, par-là, du moins, le ſcandale ſera ſauvé. Quant à vos Provinces, c'eſt vous, SIRE, qui compoſez le Corps Epiſcopal ; compoſez-le, ce Corps, non des enfants ambitieux de vos ambitieux Courtiſans, mais de ſujets d'élite, diſtingués par leurs talens & vénérés pour leurs vertus. Si VOTRE MAJESTÉ le peut, VOTRE MAJESTÉ le doit ; & c'eſt ici, ſur-tout, qu'en rempliſſant le plus ſacré de ſes devoirs, elle conſultera le premier de ſes intérêts. Ce moyen, le plus doux de tous, ſera auſſi le plus efficace pour la régénération morale de l'Etat. Tel eſt l'empire de la vertu ſur les cœurs même les moins vertueux : jamais le plus habile Négociateur ne prit ſur la multitude l'aſcendant que donna toujours à un premier Paſteur une conduite qui rappelloit la ſainteté de ſon caractere ; & ſans doute que, ſi l'on voyoit des *Pompignan* à la tête de tous les Dioceſes, on pourroit voir encore les aſſemblées politiques qu'ils préſideroient, auſſi orageuſes d'abord que celle de Romans, finir comme elle par des traits mémorables de ſageſſe & de patriotiſme. On verroit le Clergé d'un tel Paſteur ſe former ſur ſon chef,

& le peuple, reformé par les vertus du Clergé, devenir tout ce qu'il doit être & pour l'Etat & pour ſon Roi. Mais, pourquoi faut-il, SIRE, qu'à côté de ces hommes d'une vertu impoſante, & tels, il faut l'avouer, qu'il en eſt encore un nombre dans le Clergé de France; pourquoi faut-il que nous voyions quelquefois un Prélat qui ne connoît ſon Dioceſe que par les revenus qu'il en retire? un Prélat qui vit d'intrigues & d'ambition, ne ſongeant qu'à accumuler Abbayes ſur Evêché, & penſions ſur Abbayes? un Prélat qui n'a jamais de temps pour viſiter & conſoler ſon troupeau, & qui en trouve toujours pour être un homme de ſociété, un homme de jeu, quelquefois même un chaſſeur? Un tel ſujet, SIRE, ne poſſede une telle dignité que parce qu'on a trompé le Roi; & le Roi a été trompé, parce qu'un ſeul homme, & quel homme quelquefois! eſt chargé de lui préſenter les ſujets qui peuvent prétendre à l'Epiſcopat. Un conſeil, SIRE, de quelques Eccléſiaſtiques ſans ambition & d'une vertu apoſtolique, préſidé par un miniſtre de la Feuille, tel que celui qui eſt aujourd'hui en place, éclaireroit bien plus ſûrement VOTRE MAJESTÉ ſur des choix d'une ſi grande importance & pour elle-même & pour ſes peuples.

Que ſi cette ſage diſpoſition ne prévient pas tous les abus dans le Clergé, il exiſte dans la conſtitution eccléſiaſtique un moyen d'en arrêter les progrès, qui fut toujours efficace: les Conciles provinciaux & nationaux. Un Prince Chrétien, SIRE, ne doit pas ſe contenter de permettre ces aſſemblées; ſon intérêt ſe réunit à ſon devoir pour le porter à les protéger, à exiger même qu'elles ſe tiennent réguliérement dans ſes Etats. Et que pourroit craindre aujourd'hui la politique la plus ombrageuſe, de cent Evêques aſſemblés, non pour délibérer, comme nous faiſons au Palais, ſur les loix propoſées par le Souverain, mais pour aviſer aux moyens de ſe réformer

eux-mêmes, &, tout au plus, pour réclamer auprès du Prince l'obſervance des ſages loix qu'il a portées, & dont l'infraction troubleroit l'ordre public?

J'ignore, SIRE, ſi, dans la prochaine Aſſemblée nationale, le Clergé que cette démarche regarderoit, portera ſes doléances au pied de votre Trône ſur l'état actuel des Ordres Religieux, dont l'extinction totale eſt comme prononcée par la loi qui fixe leurs vœux à vingt & un ans. Ce qu'il y a de certain, SIRE, c'eſt qu'aujourd'hui le Miniſtere ne trouve plus de Religieux pour les beſoins de vos Colonies; c'eſt que vos Troupes de terre & de mer manquent d'Aumôniers; c'eſt que, dans la ſeule Ville de Paris, cent mille de vos ſujets, de la claſſe de ceux qui vivoient chrétiennement il y a vingt-cinq ans, ſe croient diſpenſés aujourd'hui de ſatisfaire même au devoir Paſchal, rebutés par la difficulté de trouver des Miniſtres charitables qui aient le loiſir de ſe prêter à leurs beſoins: & nous ſavons qu'il en eſt de même à proportion dans toutes les villes de votre Royaume. De là les progrès rapides de la corruption des mœurs parmi le peuple, qui n'eſt pas encore irréligieux par ſyſtême. J'ajouterai que j'ai ſouvent vu, dans ma longue vie, d'heureux effets d'une ſage réforme, jamais de deſtructions que rien n'a remplacé. Tels ſont, SIRE, mes apperçus politiques ſur la Religion & le Clergé, & j'ai quatre-vingt-onze ans.

Quant à la Nobleſſe, SIRE, cette portion précieuſe de la Nation, l'élite & le ſoutien de vos armées, elle mérite ſur-tout d'être honorée dans une Monarchie; auſſi l'eſt-elle en France autant qu'elle doit l'être. Nous la voyons diſtinguée dans votre palais; nous la voyons à la tête du Clergé, à la tête des Troupes, à la tête de la Magiſtrature; c'eſt elle qui commande dans nos villes & dans nos provinces; elle a des droits excluſifs aux

Ordres & aux insignes qui la décorent. Des gouvernements & des emplois utiles, des appointements & des pensions militaires, des Chapitres & des écoles gratuites lui forment, sans doute, un ample & honorable patrimoine. Mais la Noblesse, SIRE, (c'est un des plus vieux Gentilshommes de votre Royaume qui s'en fait le garant) la Noblesse se montrera digne dans tous les temps de conserver ces prérogatives & ces bienfaits par son dévouement pour la patrie de qui elle les tient. Et, dans le moment actuel, ne s'en montre-t-elle pas digne par le sacrifice qu'elle offre de ces privileges qui, pour être abusifs, qui, pour n'être, si l'on veut, que les restes bizarres de la barbarie gothique, n'en doivent pas être moins chers à ceux à qui ils sont utiles? Je l'avouerai, SIRE, il m'a fallu à moi-même de la réflexion pour me convaincre de l'injustice de ces privileges. Elle est pourtant bien palpable; &, ce dont j'ai joui tranquillement toute ma vie, je ne puis y songer aujourd'hui sans me rappeller l'idée de ce monstre couronné qui, dans Rome, vouloit faire reposer sur son cheval la dignité Consulaire. Nous ne voyons pas à la vérité, parmi nous, le cheval-Consul de Caligula; mais nous y voyons, ce qui n'est pas moins risible, nous y voyons tel pré que broutent nos chevaux, qui est devenu Marquis, tel bois qui est Comte, tel champ qui est Baron; & ce pré-Marquis, ce bois-Comte, ce champ-Baron ont des vassaux qui sont des hommes! On voit plus encore: c'est que, dans certaines provinces, ces Comtes-bois, & ces Barons-champs ont le singulier privilege de se faire représenter aux Etats du pays, non par leurs pairs naturels qui seroient des cruches & des fagots, mais par des hommes & des hommes qui doivent être nobles.

La Noblesse & le Clergé, SIRE, réunis au Tiers-Etat forment le Corps entier de la Nation dont vous

êtes le Chef. Mais, ſi la Magiſtrature n'eſt point un Ordre diſtinct dans l'Etat, elle y eſt, ſi j'oſe ainſi parler, comme le ciment qui doit en unir & lier toutes les parties. C'eſt dans ce Corps honorable, SIRE, que VOTRE MAJESTÉ trouvera, dans tous les temps, des conſeillers éclairés & fideles, des hommes integres & incorruptibles, les amis eſſentiels de votre gloire & du Trône, toutes les fois qu'ils le feront de la vérité. Mais, SIRE, nulle conſtitution ſi ſaine qui ſoit invulnérable, nul corps ſi bien organiſé qui n'eſſuie des indiſpoſitions & des maladies. Or, ſi mon âge & ſoixante-dix ans d'obſervations m'ont donné quelque connoiſſance de ce Corps dont je fais gloire d'être membre, je dirai, SIRE, que preſque tous les maux qui l'affligent, dérivent de deux ſources : l'obſcurité des loix qui doivent diriger nos arrêts, & la vénalité des Offices qui nous donnent droit de les prononcer. Je n'inſiſterai pas, SIRE, ſur l'obſcurité de notre Code, que VOTRE MAJESTÉ fait réformer en ce moment : obſcurité qui eſt telle, qu'elle rend la plupart de nos jugements arbitraires, & arbitraires juſqu'à cet excès d'indécence, que, tous les jours, la même cauſe ſe perd & ſe gagne, ſelon qu'elle eſt portée à tel ou tel Tribunal, ou même à telle Chambre plutôt qu'à telle autre du même Tribunal.

La vénalité de nos charges, SIRE, eſt parmi nous un autre abus capital qui, en excluant ſouvent les talents & le vrai mérite en faveur de la fortune, nous aſſocie tantôt les enfants ineptes de Magiſtrats éclairés, tantôt de jeunes étourdis échappés, les uns des comptoirs du commerce, les autres des bureaux de la Finance, ſujets ſans conduite & ſans talents, mais bouffis de prétentions : ivres, ſur-tout, du privilege de ſe voir quelquefois invoqués comme protecteurs, par ce qu'il y a de plus reſpectable & de plus grand dans l'Etat, ils s'eſtiment des Dieux dans le ſanctuaire

de la Juſtice, lorſque le Public cherche en eux des juges, & leurs confreres des hommes.

Il y a long-temps, SIRE, que l'immortel Daguelleau traçoit le portrait d'un Magiſtrat de cette trempe : « Toujours oiſif dans une agitation éternelle, » la négligence de ſes devoirs eſt le moindre de ſes » crimes. S'il ne dédaigne par encore de les remplir, » il les place à regret dans le court intervalle qui » ſépare ſes plaiſirs. Et, dès que le moment, dès » que l'heure des divertiſſements s'approche, on voit » un Magiſtrat ſortir avec empreſſement du ſanctuaire » de la Juſtice, pour aller s'aſſeoir ſur un théatre... » Ce Magiſtrat va chercher des vices juſque dans » les autres profeſſions : il emprunte de l'une ſa » licence & ſon emportement, l'autre lui prête ſon » luxe & ſa molleſſe »... Je m'arrête, SIRE, & laiſſe au digne Éleve de ce grand-Homme, que VOTRE MAJESTÉ vient de placer à la tête de ſon Parlement de Paris, le ſoin d'ajouter le reſte, & il ajoutera beaucoup.

Dès que les charges de Magiſtrature ceſſeront d'être vénales, un choix de ſujets plus délicat & plus ſûr fera diſparoître du milieu de nous une foule d'autres abus, ſuite du premier. Alors le Magiſtrat vertueux ne ſera plus témoin de ces délibérations tumultueuſes, de ces Arrêtés violents, de ces Remontrances réputées ſéditieuſes par l'indécence de leur forme ou de leur publicité ; il n'aura plus à gémir ſur ces arrêts dictés par l'ignorance & la cabale, ou vendus à la faveur. Alors, du moins, l'on n'entendra plus dire, & il ne ſera plus vrai, que c'eſt moins la juſtice de la cauſe que le plus gros rouleau d'or remis au Secretaire, qui fait pencher la balance dans la main du Rapporteur.

Duſſé-je, SIRE, rappeller ici un ſouvenir douloureux à mon cœur, ma conſcience parle, & je mourrois avec un remords, ſi je ne lui obéiſſois : j'oſerai dire

à Votre Majesté, ſans crainte d'être déſavoué par nos Magiſtrats les plus dignes de l'être, que ſes dernieres intentions relatives à l'étendue des reſſorts des Tribunaux ſupérieurs, ſont pleines de ſageſſe & d'équité. J'oſerai lui dire ſur-tout, & puiſſe-t-elle l'entendre pour la derniere fois! j'oſerai lui dire que c'eſt dévouer le pauvre & la veuve à l'oppreſſion certaine du Riche que de leur dire: « Vous ferez » cent lieues pour aller prouver à vos juges qu'à » cent lieues d'eux un haut & puiſſant Seigneur a » reculé les bornes de ſes domaines au préjudice du » petit champ que vous cultivez. »

Mais, comme un Roi pere aimera toujours mieux qu'il n'y ait point de procès que de les voir bien jugés, mon expérience, Sire, m'autoriſe à aſſurer Votre Majesté que, ſi elle eſt ſecondée dans la réſolution où elle eſt, de rappeller ſes peuples à la Religion & aux mœurs, elle aura, par cela ſeul, retranché la moitié de leurs procès, qui n'ont pour cauſe que l'inconduite & la mauvaiſe foi.

Un établiſſement, Sire, bien digne de votre cœur paternel, ce ſeroit celui que feroit Votre Majesté, à côté des principaux Tribunaux du Royaume, de Chambres de conſultations gratuites, ſur le modele de celle que l'on voit à Nancy: établiſſement qui, en enchaînant l'ignorance ou l'entêtement des plus miſérables de vos ſujets, régleroit leurs conteſtations minutieuſes, & les empêcheroit de verſer tous les ans dans les bureaux de la Chicane un argent immenſe, qui ſeroit bien mieux employé à acquitter les charges publiques ou à ſuſtenter de malheureuſes familles.

Je n'ai, Sire, qu'un mot à dire ſur le Tiers-Etat: je le félicite de ce qu'un Roi juſte & bon, touché de ſes beſoins, a pris l'engagement ſolemnel de le ſoulager. Je félicite ſur-tout le laboureur, courbé depuis trop long-temps ſous le poids accablant

de l'impôt, de ce que le cri général de la France, répété par l'Europe entiere, a déja prononcé fur la caufe qui l'intéreffe le plus, & fanctionné le projet de VOTRE MAJESTÉ en fa faveur. Du refte, SIRE, j'ai cette confiance dans la claffe lettrée du Tiers-Etat, qu'elle ne fouffrira pas plus long-temps que des particuliers fans miffion, têtes plus ardentes que fages, alterent & dénaturent l'équité de fa caufe par ces clameurs précoces d'un triomphe efpéré, mais qui n'eft pas encore, & qui feroit odieux, s'il étoit infolent; & fans doute que, dans le moment où les deux premiers Ordres facrifient fans retour des privileges réels, le Tiers-Etat aura la fageffe de facrifier lui-même tout ce qui ne feroit que prétentions ambitieufes. Et c'eft de là, SIRE, que naîtra cette harmonie fi defirable, cette heureufe confufion d'intérêts, & enfin ce concours parfait de volontés, fi néceffaire pour réalifer le grand ouvrage qu'entreprend VOTRE MAJESTÉ, de remédier aux maux de tous les genres qui pefent fur tous les Ordres.

Un de cés maux, SIRE, que l'on peut regarder parmi nous comme une calamité publique, mais fur lequel nous favons que les-Etats-Généraux n'auront pas befoin d'éveiller le zele de VOTRE MAJESTÉ, c'eft le déplorable état de l'éducation de notre Jeuneffe, expofée, par la licence de nos mœurs, à tous les dangers de la féduction, livrée, ici à des hommes ineptes & fans talents, là à des mercenaires fans zele du bien ni amour de leur état, & quelquefois même à des guides qui lui offrent pour modele le fcandale d'une inconduite réfléchie. Mon grand âge, SIRE, me rendant inhabile aux affaires, je ne m'occupe plus depuis long-temps que de réflexions; & en voici une que j'ai fouvent faite, & que j'ofe fupplier VOTRE MAJESTÉ de faire en ce moment avec moi: il n'y a que vingt-cinq ans, SIRE, que perfonne en France ne fe plaignoit de l'éducation nationale,

personne; mais, depuis vingt-cinq ans, un cri général de mécontentement s'est fait entendre des quatre coins du Royaume, & n'a cessé de fatiguer le Trône. Je conclus de là, SIRE, & cette conclusion, que je dois autant à ma conscience qu'à ma patrie, coûte infiniment à mon amour-propre; je conclus delà, dis-je, que j'ai donné autrefois dans une étrange erreur, que j'ai coopéré à des maux infinis, en sollicitant, en poursuivant avec mon Corps la dissolution d'une Société instruite, qui remplissoit la tâche pénible de l'éducation publique avec succès, parce qu'elle le faisoit par état.

Il y a quelques années, SIRE, que la Reine de Portugal eut la générosité de faire donner avis à VOTRE MAJESTÉ & à toutes les Cours de l'Europe, qu'elle avoit reconnu que les Jésuites, dans ses Etats, avoient été les victimes innocentes d'une trame d'iniquité, dont elle avoit puni les auteurs. Quand je pense, SIRE, que les Jésuites de France ont été victimes de la même trame, & que le fait est notoire; quand je pense que certains Magistrats n'ont pas rougi de calculer, dans des mémoires imprimés au sein de la Capitale, ce qu'il leur en avoit coûté pour faire condamner les Jésuites dont ils étoient les juges, oui, SIRE, je me sens révolté & contre moi-même & contre cet acte inoui de despotisme subalterne qui, malgré le vœu du feu Roi & de la Nation, enleva à la France cette Société précieuse d'Instituteurs, & réduisit les peres de famille à la fâcheuse alternative ou de manquer au plus sacré des devoirs de la paternité, ou de renoncer à leur état social pour le remplir eux-mêmes. Cependant, SIRE, je me sens renaître, pour ainsi dire, en ce moment, & le poids du remords moins accablant me laisse respirer, depuis que j'apprends, par des nouvelles certaines, que, dans la prochaine Assemblée Nationale, VOTRE MAJESTÉ sera suppliée par le vœu

unanime de plusieurs de ses Provinces & de cent villes de son Royaume, de ressusciter en France cette Société reconnue nécessaire à l'éducation publique. Et sans doute qu'il sera bien doux pour vous, SIRE, ce moment où, en réparant une grande injustice qui ne fut point la vôtre, vous gratifierez la Nation d'un des bienfaits les plus propres à la régénérer.

Nous savons encore, SIRE, & déja nous avons de sûrs garants que, parmi les abus dont la proscription doit concourir au salut de l'Etat, VOTRE MAJESTÉ comprendra celui du luxe, cette peste qui fait trouver l'indigence au sein même des richesses, & que le sage Sully ne cessoit de dénoncer au bon Henri, comme capable d'ébranler la constitution politique. Je n'entreprendrai pas, SIRE, de décider ici si c'est nous qui provoquons le luxe de la Cour, ou si seulement nous le copions; car je sais qu'il y a une influence réciproque & une sorte de réaction des mœurs publiques sur les Cours, comme de celles des Cours sur les peuples. Si nos femmes se montrent parées comme des Princesses, les Princesses voudront l'être comme des Divinités; & si nous menons des trains de Princes, les Princes, qui ont droit de nous effacer, demanderont que l'Etat leur assigne des apanages de Roi.

Ce qu'il y a de certain, SIRE, c'est que nous voyons aujourd'hui solemnellement démenti sur ce point, le proverbe si connu que parmi nous

L'exemple du Monarque est la loi de son peuple.

Jamais Roi de France ne montra plus de sagesse dans ses goûts, plus de modération dans sa dépense personnelle que VOTRE MAJESTÉ : elle ne connoît ni le faste de la représentation, ni les hasards du jeu, ni les profusions indiscrettes de la faveur, ni

aucune de ces fantaiſies ruineuſes ou de ces paſſions faméliques, cortege trop ordinaire des Princes & des Grands ; & cependant la fureur de la dépenſe poſſede ſa Cour & tous ſes ſujets ; un luxe inſenſé dévore toutes les conditions : chez nos femmes, luxe d'ajuſtements & de modes éphémeres ; parmi nous, luxe de bâtiments & de domeſtiques, luxe de chevaux & de chiens homicides, luxe de table & de jeu, luxe d'amuſements & de ſpectacles, luxe de molleſſe & de ces plaiſirs meurtriers qui ſillonnent des rides de la vieilleſſe des viſages de trente ans.

Sire, lorſqu'un grand exemple n'a plus la force de perſuader, il faut qu'une loi ſévere oblige : qu'elle frappe d'abord, cette loi, ſur tout ce qui vous entoure ; qu'elle contienne également & le ſexe frivole & les hommes publics, & les Officiers de votre Cour & ceux de vos Provinces. Qu'un ſeul luxe déſormais ſoit permis à ceux qui commandent au nom de Votre Majesté, ou qui ſont riches de ſes bienfaits, celui de contribuer plus efficacement aux charges de l'Etat & au ſoulagement d'un plus grand nombre de malheureux. Le luxe le plus odieux de tous, Sire, & le plus inſultant pour le peuple, le luxe qui l'indiſpoſe le plus contre l'autorité, c'eſt celui qui eſt alimenté des deniers de l'Etat ; c'eſt le luxe qui nous laiſſe voir, dans des Officiers publics, des hommes dégradés & ſans nulle énergie, injuſtes par pareſſe, frippons par beſoins & pervers ſans remords.

Combien d'autres abus au milieu de nous, Sire, ſymptomes alarmants des maladies morales qui ont opéré la diſſolution de ces Empires fameux, dont nous ne voyons plus de trace que dans nos hiſtoires ! Voulez-vous, Sire, connoître ceux de ces abus qu'il ſeroit le plus urgent de réformer dans votre royaume ? Conſultez un de ces ſages Perſonnages, dont la politique a pour baſe le tendre amour des hommes qu'inſpire la Religion. Enjoignez-lui, & ſi cela ne

ſuffiſoit pas, priez-le de vous parler avec franchiſe. Que de connoiſſances utiles ne donnera-t-il pas à VOTRE MAJESTÉ! Il lui dira, par exemple, que le théatre françois, qui, ſous Louis-le-Grand, exerçoit une cenſure utile ſur les mœurs publiques, & qui les reſpectoit encore ſous Louis XV, ſe fait aujourd'hui l'apologiſte intrépide & de nos travers les plus dangereux & de nos excès les plus coupables. Il vous dira, SIRE, que nos Baladins, échappés par troupes de la Capitale, parcourent vos Provinces avec un zele de Miſſionnaires, débitant par-tout la morale d'Epicure, careſſant le vice, couronnant l'impiété, jouant impunément & la Religion & les mœurs, & le Gouvernement qui les penſionne.

Il vous dira que la dépravation des mœurs nationales en eſt au point, que les excès les plus ſcandaleux ne font plus ſcandale parmi nous; au point qu'un mari ſe rend preſque ridicule, en exigeant que ſa femme ſoit ſage; au point que celle-ci ne ſe tient plus pour déshonorée par l'éclat de ſes intrigues galantes; au point même que, quelquefois dénoncée par ſes proches, & notée dans tout le Public, mais protégée au Palais par ſes charmes adulteres, elle y obtient, malgré ſes crimes, le triomphe de l'innocence.

Il vous dira que votre capitale n'offre à la Vertu effrayée & preſque ſans aſyle, qu'un vaſte théatre de proſtitution, l'écueil inévitable & le tombeau de la jeuneſſe; tout ſe perd & ſe confond, tout s'abyme dans ce gouffre impur, où la même licence rend égaux, & le Prince qui penſionne le crime, & le manant qui le paie comptant.

Il vous dira, SIRE, que les loix de l'Egliſe, les plus ſolemnelles, celles que VOTRE MAJESTÉ révéra toujours, & qui ſont loix de l'Etat chez toutes les Nations catholiques, ſont violées par vos ſujets, avec la plus ſcandaleuſe publicité.

Il vous dira que, depuis quinze ans fur-tout, on ne connoît plus, en France, de jours d'abftinence dans les auberges ; on n'y connoît plus de jours où les voitures royales doivent s'arrêter, pour laiffer aux voyageurs la liberté de fatisfaire au précepte d'entendre la Meffe.

Il vous dira qu'en dérifion, ce femble, de nos folemnités, les mêmes ouvriers qui font dans l'ufage de paffer le lundi dans les tavernes, on les voit le Dimanche travailler dans leurs atteliers autour de la Capitale, dans fon enceinte, & quelquefois même jufque dans votre ville royale.

Il vous dira, SIRE, que, tandis que des hommes en place foutiennent la caufe infoutenable de la liberté indéfinie de la Preffe, cette liberté eft toute entiere pour le fanatifme audacieux, & toutes les entraves de la loi pour la vertu qui refpecte jufqu'aux loix méprifées.

Il vous dira que, plus d'une fois, des plumes dignes des encouragements de l'autorité, des plumes qui exerçoient une critique utile à la Religion, aux mœurs, aux Lettres, & par là même, à l'Etat, ont été févérement interdites ; que des Ecrivains, trop amis des vérités que redoutent fouvent les hommes en place, ont été forcés d'aller publier chez les étrangers ce qu'ils avoient fagement penfé en France ; que des productions defirées d'Auteurs eftimables, ont été étouffées avant d'avoir vu le jour, ou cruellement mutilées par l'ordre de ces defpotes fubalternes, les fauteurs aveugles de la tolérance dans le Confeil de VOTRE MAJESTÉ, & les plus intolérants des hommes, dès qu'ils ont à craindre que le miroir trop éclatant de la vérité ne réfléchiffe fur eux un jour d'ignominie.

Oui, SIRE, tel, & plus chargé encore, fera le tableau des abus à réformer qu'offrira à VOTRE MAJESTÉ, non ce Miniftre avide de l'encens philofophique, non ce Courtifan corrompu, qui ne fait

que répéter le menſonge, *tout va bien*; mais l'homme droit & integre, mais un Necker, un homme aſſez généreux pour préférer au plaiſir qu'il auroit de flatter le cœur d'un bon Roi, par des rapports officieux, le devoir de le ſervir par de triſtes; mais utiles vérités.

Et moi, SIRE, je joindrai ici ma voix nonagénaire à celle de cet homme de bien, pour confirmer à VOTRE MAJESTÉ ce qu'il lui dira du vœu de la Nation, ſur la queſtion ſi agitée en ce moment, de la liberté de la Preſſe : j'oſerai l'aſſurer, ſans crainte de compromettre ma vieilleſſe par une aſſertion téméraire, que tout ce qu'il y a dans ſon royaume d'ames honnêtes & de Chefs de famille reſpectables, tout ce qui y eſt encore attaché aux vrais principes, tous les vrais François en un mot, dont je me flatte d'être en ce moment l'organe, tous penſent que cette liberté indéfinie de la preſſe ne ſauroit être invoquée ſérieuſement parmi nous, que par le vice ou la folie, ni accordée que par un Miniſtere aſſez aveugle pour compromettre, avec les intérêts les plus précieux de la Royauté, les plus ſacrés des devoirs qu'elle impoſe.

Eh quoi! SIRE, pour quelle fin donc régneroient les Rois, s'ils ne régnoient pour être juſtes? Pour quelle fin régneroient-ils, s'ils ne régnoient pour protéger la Religion contre les fureurs de l'impiété, la Vertu timide contre le crime audacieux, les vérités utiles contre les erreurs nuiſibles, les ſages conſtitutions de leurs Etats contre les attaques de la ſédition? Qui le croiroit? le Souverain porte le ſceptre pour défendre mon champ de l'uſurpation de mon voiſin, & il ne le porteroit pas auſſi pour garantir mon honneur des attentats de la ſcélérateſſe! La Société arme les Rois de toute ſa puiſſance, pour qu'ils lui faſſent du bien; & la puiſſance armée des Rois, de connivence avec le vice & le crime, ſouffriroit que ce

qu'il y a de plus licencieux & de plus dépravé dans la Société, s'arrogeât le droit de diriger l'opinion publique, de semer à son gré les préjugés politiques & religieux, de tenir, pour ainsi dire, école de séduction, de faire donner l'imprudente jeunesse dans les funestes écarts des passions, & de la conduire enfin, par tous les travers de l'esprit, à tous les vices du cœur? Oui, SIRE, je le répéterai avec la conviction même de l'évidence : demander que l'art précieux de l'Imprimerie soit ainsi prostitué ; faire des vœux pour que la licence, déja effrénée, de la presse, soit consacrée par une loi, ce ne peut être que l'erreur d'un imbécille, ou le crime d'un méchant.

Eh! ne savons-nous donc pas, SIRE, ce qu'on peut alléguer de plus spécieux en faveur d'une pareille cause? Ne savons-nous pas ce que disent nos philosophistes, & ce que l'un d'eux osa dire un jour dans le Conseil même de Versailles? « Laissons la » liberté à la presse, nous en aurons une branche » de commerce plus étendue. = Oui, répondit le » Dauphin, votre auguste pere, siégeant à ce Conseil ; » mais prouvez-nous auparavant que les mauvaises » marchandises sont celles qui soutiennent les fabri- » ques, & qu'une fabrique de poison, pour l'usage » de ses sujets, peut jamais être utile à un Roi. » Le sophiste insista, & crut triompher en disant : « Mais, si je fais un mauvais livre, réfutez-le par » un meilleur. = Le bel argument, reprit le Prince! » C'est-à-dire, que ce misérable empirique est absous, » dès qu'il a dit à la Faculté : *Si je débite du* » *poison au peuple, permis à vous de décréditer ma* » *drogue homicide par un précieux élixir.* Oui, » coquin ; mais, en attendant, ce vulgaire facile & » crédule que tu auras empoisonné, mon spécifique » aura-t-il la vertu de le ressusciter? »

Voilà, SIRE, le raisonnement d'un homme d'Etat ; & toute la secte philosophique n'y opposera jamais que de méprisables sophismes.

Mais, où ſont conſignées, SIRE, ces réclamations en faveur de la liberté indéfinie de la preſſe? Eſt-ce dans les requiſitoires de l'éloquent *Séguier?* Eſt-ce dans les regiſtres de vos Tribunaux les plus ſages? C'eſt, SIRE, dans les libelles proſcrits des Voltaire, des Diderot, des Raynal; c'eſt dans les diatribes politiques de tous les ſuppôts de cette ſecte déloyale qui, depuis un demi ſiecle, fait la guerre au Trône & à l'Autel, & prêche l'humanité: c'eſt ſur-tout dans un nouvel Ecrit ſur la queſtion, ouvrage monſtrueux, qui porte le nom du Comte de Mirabeau: c'eſt encore dans un Mémoire récemment imprimé, & que les papiers publics attribuent à un M. *d'Antragues*; ouvrage érudit & plein de feu, mais du feu brûlant de la ſatyre; ouvrage ſouvent judicieux, mais en bien des points plus hardi que ſage; ouvrage où, par une inconſéquence qu'on pourroit appeller une *arlequinade*, l'Auteur, en s'élevant contre les prétendues entraves données à la preſſe, nous fournit la preuve la plus complette de l'excès de licence que la preſſe s'eſt arrogé parmi nous. Eh quoi! la preſſe n'eſt point encore aſſez libre en France, lorſque la preſſe fournit à M. *d'Antragues* le moyen de faire circuler, dans tout le Royaume, un libelle diffamatoire de nos Rois; libelle qui ne ſembleroit écrit que pour rendre odieuſe la loi fondamentale de l'hérédité de la Couronne, en faiſant reſſortir malicieuſement, en agglomérant, en exagérant les inconvénients qu'elle a eus! Oui, M. *d'Antragues*, j'ai quatre-vingt-onze ans, & le ſang me bout dans les veines, & je ne puis contenir mon indignation quand je vous entends réclamer la liberté de la preſſe, & que, dans le même libelle, je vous vois, juge inique & atrabilaire de deux Rois que j'ai connus, dont l'un fut grand & l'autre fut bon, les traduire avec outrage au tribunal de la Nation, remuer inſolemment leurs cendres encore chaudes, & charger les

Aïeux d'anathêmes indécents, au milieu des Etats & ſous les yeux du Roi leur fils.

En vérité, M. *d'Antragues*, vous avez bien vos raiſons pour décrier les lettres-de-cachet. Et, à ce ſujet, SIRE, à Dieu ne plaiſe que je déshonore ma vieilleſſe, en conſeillant à mon Roi les armes du deſpotiſme! mais j'oſerai lui faire l'éloge de la fermeté, & lui rappeller la maxime de ſon auguſte pere : « Que la foibleſſe, dans un Roi, lui rend » toutes ſes vertus inutiles ». J'oſerai lui dire, que le pouvoir que conſerveroit SA MAJESTÉ, de me priver pour un temps de ma liberté par une lettre-de-cachet, me paroîtroit toujours bien moins redoutable que celui qu'elle laiſſeroit à M. *d'Antragues*, de flétrir, pour jamais, ma réputation par un libelle.

C'eſt l'abus des lettres-de-cachet, SIRE, & non l'uſage que l'on doit condamner; &, dès qu'il ſera certain que ces ordres particuliers ne pourront être que les ordres du Roi, réfléchis dans ſon Conſeil, dès-lors ils ne ſeront plus, aux yeux de l'homme ſage, que les garants du bon ordre & de la ſûreté publique, contre les ſujets mal-intentionnés, contre ces eſprits inquiets & factieux, dont les entrepriſes hardies ont quelquefois beſoin d'être réprimées par des ordres prompts & ſecrets, afin qu'ils ſoient efficaces. Eh! faudroit-il donc, pour la ſûreté de quelques hommes dangereux, faudroit-il même, pour la crainte éloignée de quelques abus, & au péril de tout l'Etat, qu'un Roi de France n'eût pas au milieu de Paris le même pouvoir qu'avoit un Magiſtrat dans Rome, cette fiere République, la plus jalouſe qui fut jamais de la liberté de ſes citoyens?

SIRE, enhardi par l'expérience que me donne mon grand âge, & plus encore par le zele courageux que montre VOTRE MAJESTÉ pour la reſtauration de l'Etat, j'ai recueilli mes forces dé-

*21

faillantes pour payer à ma chere patrie un dernier tribut de l'affection que je lui porte. J'ai adressé mes vœux à un Cœur vertueux & bon : je lui ai parlé pour sa gloire inséparable du bonheur de son peuple : j'ai dit la vérité que j'aime, à un Roi qui l'aime aussi ; pouvois-je ne pas la dire avec confiance ? Mes intentions, SIRE, ont été pures, & ma conscience m'absout ; cela me suffit. Sans prétentions, désormais, & incapable de tout bien en ce monde, je n'y tiens plus que par un desir, c'est celui de voir, du moins, l'ouverture de cette Assemblée mémorable, dont tous les membres, dignes de leur auguste Chef, & animés de son esprit, vont s'assurer l'immortalité dans les fastes de la Monarchie, par ce concert unanime qui régénérera nos mœurs, qui assurera la fortune publique, & imprimera le sceau de la stabilité au bonheur de la Nation.

A ce dernier desir de mon cœur, SIRE, se joint un doux pressentiment : c'est que le Ministre, honnête-homme, chargé de vos finances, sera long-temps le Ministre des desseins paternels de VOTRE MAJESTÉ sur son Peuple : c'est que Necker, déja béni des hommes pour la droiture de son cœur, sera aussi béni du Ciel ; & qu'après qu'il aura fait autant & plus de bien encore à la France, que ne lui en fit le grand Turenne ; comme ce Héros, l'honneur & les délices de la Nation, il méritera que ses cendres respectées puissent être mêlées avec honneur aux cendres de nos Rois.

Je suis, avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant & très-fidele Serviteur & Sujet,

L. P. D'ASTORI.

De Luvay, le 30 janvier 1789.